

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical****Séance du 29 juin 2019**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 7

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 5

L'an deux mille dix-neuf le 29 juin, sur convocation faite le 27 juin, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DBJAY, 1^{er} Vice Président.

Présents titulaires : ROY Josette, BOUJU Isabelle, BLANCHET Manoëlle, BORDESOULES Murielle et DBJAY Jean-Pierre (5)

Pouvoirs : CHEVILLON Pierre donne pouvoir à BOUJU Isabelle et BARTHELEMY Valérie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre (7)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2019, le Conseil Syndical a été à nouveau convoqué le samedi 29 juin 2019 à 8h et peut délibérer valablement sans condition de quorum, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Elu rapporteur : Monsieur Jean-Pierre DBJAY – 1^{er} Vice-Président

Objet : Affectation des résultats 2018

Vu l'arrêté de Madame la Préfète n°14-3273-DRCTE-B2 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) à compter du 1^{er} janvier 2015 chargé d'exercer la compétence « Enfance, Jeunesse et Parentalité »

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde par la constatation sur l'exercice 2018 d'un excédent de 285 412,75€, auquel il convient de déduire le résultat antérieur de 280 193,77€.
 Ainsi le résultat affecté au 31/12/2018 est d'un montant **excédentaire de clôture est de 5 218,98 €**.

II / La section d'investissement

La section d'investissement se clôture pour l'exercice 2018 par un excédent de 43 942,36€.
 Ce résultat comprend le résultat antérieur de 23 355,27 €, **l'excédent d'investissement reporté s'élève à 43 942,36€**.

III / Affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement 2018 reporté est de **285 412,75€**.

BUDGET SEJI		
Section de Fonctionnement		
Recettes		1 763,703,20 €
Dépenses		1 758 484,22 €
Résultat de fonctionnement de l'année		5 218,98 €
Résultat antérieur		280 193,77 €
Résultat à affecter au 31/12/	2018	285 412,75 €

Section d'Investissement		
Recettes		141 821,02 €
Dépenses		121 233,93 €
Résultat d'investissement de l'année		20 587,09 €
Résultat antérieur		23 355,27 €
Résultat à affecter (001) au 31/12/	2018	43 942,36 €
Restes à Réaliser		
Recettes		0,00 €
Dépenses		23 226,55 €
Solde des RAR	-	23 226,55 €
Besoin net d'investissement		0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Réserves pour couvrir le besoin net d'investissement (1068)		0,00 €
Réserves pour autofinancement		- €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		285 412,75 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **D'affecter** le résultat d'exploitation comme suit :
 - Résultat d'investissement au 31/12/2018 43 942,36 €
 - Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002) 285 412,75 €

POUR : 5
CONTRE : 0
Abstention : 2 (Mme BOUJU et M. CHEVILLON)

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
La Présidente,
Madame BARTHELEMY

Par déléation

- 3 JUL. 2019

Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20190629 -2019 _ 12-DE
Affiché le : **29 JUIN 2019**
Certifié exécutoire le : **- 3 JUL. 2019**

Le Vice-Président
Jean-Pierre DBJAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.